



Motion avenir du ministère

Les ingénieurs des TPE et des Collectivités Territoriales réunis en congrès à Paris les 8 et 9 décembre 2011

RAPPELLENT leur attachement indéfectible au service public de l'aménagement et du développement durables des territoires et aux missions techniques associées, seules garantes de la pertinence, de l'impartialité des choix et de la bonne application des politiques publiques au service de tous les territoires et de l'ensemble des citoyens ;

RAPPELLENT que le ministère doit continuer à exercer ses missions traditionnelles et nouvelles de développement et d'aménagement durables des territoires, et ne peut se réduire à une agence de communication du Grenelle de l'Environnement et de la Stratégie Nationale du Développement Durable ;

DENONCENT la mystification totale qu'est ce ministère : de grandes ambitions affichées mais des agents et des missions sacrifiés. Son instabilité s'avère unique au monde (MEDAD, MEEDDAT, MEEDDM puis MEDDTL en 4 ans), la seule constante étant la baisse continue des effectifs et des moyens ;

Sur la RGPP :

S'INSURGENT contre les effets dramatiques de la RGPP destructrice du service public, qu'ils n'ont d'ailleurs cessé de dénoncer avec la plus grande vigueur depuis les origines de la démarche ;

SOUTIENNENT pleinement l'action menée par FO, notamment la rédaction du livre noir de la RGPP qui met à jour le portrait objectif du service public grandement affaibli aujourd'hui, car la RGPP tue les emplois publics, les missions et services publics, mais aussi ... des agents publics ;

RESTENT pleinement **MOBILISES** pour contrer les effets destructeurs de la RGPP, défendre les ITPE, et plus largement tous les agents, victimes de sa mise en œuvre et s'opposer à toute poursuite de cette réforme scandaleuse et attentatoire au modèle républicain de notre pays ;

Sur le Projet Stratégique Ministériel (PSM) :

PRENNENT ACTE du lancement du chantier PSM annoncé par la ministre en mai 2011 ;

EXIGENT une stratégie ministérielle digne de ce nom positionnant le ministère à la hauteur des enjeux environnementaux et sociétaux, et lui affectant les moyens nécessaires ;

S'INSURGENT contre les méthodes mises en œuvre par l'administration pour la définition du PSM qui se résument à une concertation factice visant à justifier a posteriori des réductions d'effectif déjà actées par RH 2013 ;

FUSTIGENT l'incapacité constante du MEDDTL à développer des modes d'intervention intégrant les différentes composantes du développement durable et **REVENDIQUENT** une stratégie ministérielle pour un service public de l'aménagement et du développement durable, affirmant la complémentarité

et la transversalité entre politiques sectorielles, et plaçant les interventions territoriales au cœur des actions du ministère ;

DENONCENT la césure artificielle entretenue entre niveaux régional et départemental et **EXIGENT** une clarification des compétences respectives des DREAL et DDI ;

FUSTIGENT l'absence de volonté de l'administration de développer, à l'occasion du PSM, une ambition pour les missions techniques, indispensables à la mise en œuvre des politiques publiques du développement durable, ainsi que pour les corps d'ingénieurs qui par leur contribution au développement durable des territoires ont fait la démonstration de leurs compétences et de leur capacité d'adaptation ;

EXIGENT qu'une vraie GPEECC (et non RH 2013) soit au cœur du PSM ;

FUSTIGENT l'incapacité du ministère à exercer une tutelle digne de ce nom et garante de l'intérêt général sur les établissements publics qui lui sont rattachés ;

EXIGENT que le PSM s'affranchisse du dogme consistant à rechercher systématiquement le transfert de missions vers les établissements publics et les entreprises privées et, au contraire, réaffirme le rôle et la place légitime de ses propres services ;

Sur l'ingénierie :

EXIGENT que soient enfin réunies les conditions de maintien et de confortement d'une capacité d'ingénierie publique « patrimoine de la Nation », vecteur d'un État visionnaire, stratège et disposant d'une autorité technique, partenaire des acteurs de territoires, au travers :

- du confortement d'un RST ouvert aux collectivités, disposant d'une part d'une capacité de recherche appliquée et d'expérimentation en lien notamment avec les enjeux de développement durable et, d'autre part, d'une capacité d'animation et de fonctionnement en réseau avec les DDT, les collectivités et le secteur privé
- de la préservation des DDT(M) dans leurs compétences et moyens, qui doivent appuyer les acteurs locaux dans l'émergence et la conduite de leurs projets, la gestion durable de leur territoire, de leur patrimoine, de leurs ressources, tout en garantissant la mise en œuvre des politiques publiques (l'ATESAT doit être confirmée et élargie en terme de périmètre et d'assiette d'éligibilité)
- du maintien et du développement d'une capacité d'ingénierie technique opérationnelle au sein du RST, des DIR, des SN, des DIRM et des DREAL, DEAL, DR Ile de France ;

MANDATENT la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre tous les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement de ces revendications.